

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 67

Hebdos régionaux des Laurentides + liste télécopieur

**PROJET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE LABELLE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 26 mars 2002 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le *projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la municipalité de Labelle par le ministère des Transports*.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 26 mars au 10 mai 2002, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Labelle, 1, rue du Pont, Labelle ;
- Bibliothèque municipale de Labelle, 7393, boulevard du Curé-Labelle, Labelle.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministre de l'Environnement. Cette séance se tiendra le 10 avril 2002, à 19 h 30, à la Salle du conseil de l'hôtel de ville de Labelle, 1, rue du Pont, Labelle. Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise par écrit au plus tard le 10 mai 2002 au ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement M. André Boisclair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Afin de résoudre les problèmes de circulation engendrés par l'augmentation de la circulation de transit (80 % du total des véhicules), le ministère des Transports du Québec (MTQ) propose de reconstruire l'actuelle route 117 dans un nouveau corridor qui contournerait par l'ouest la municipalité de Labelle. Le point de départ de la route de déviation correspondrait à la fin des quatre voies existantes au sud de la municipalité. À partir de ce point, la route 117 serait élargie à quatre voies jusqu'au carrefour Sud donnant accès à Labelle. De là, le nouveau tronçon posséderait deux voies de circulation de 3,7 m additionné, lorsque requis, de voies auxiliaires. Les accotements seraient pavés et d'une largeur de 3 m. La longueur totale du nouveau tracé serait de 6,3 km.

Un raccordement central étagé et aménagé en échangeur serait aussi construit à la hauteur de la halte routière afin de relier l'actuelle route 117 au nouveau tronçon.

Si le débit de la circulation ne justifie pour l'instant qu'une seule chaussée à deux voies, une seconde chaussée pourrait être construite ultérieurement en cas de besoin.

Le projet pourrait débuter en 2007-2008 et son coût est estimé à 13 800 000 \$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les répercussions négatives prévues concernent la qualité de vie des résidents pendant la durée des travaux et la perte anticipée de revenus pour certains commerces dits artériels (liés aux véhicules motorisés, stations-services, restaurants, hôtels, dépanneurs, etc.). De manière à atténuer ces effets, le ministère des Transports envisage la mise en place d'une signalisation incitant les usagers de la route 117 à entrer au centre-ville de Labelle. De plus, la municipalité de Labelle mettrait de l'avant un programme de revitalisation du centre-ville.

L'acquisition de l'emprise nécessaire à l'implantation de la déviation de la route 117 toucherait par ailleurs cinq exploitations agricoles, ce qui signifierait la perte de superficies cultivées ou cultivables pour ces exploitants. En outre, une quarantaine de lots ou parties de lots seraient acquis afin de permettre la réalisation du projet.

Des effets temporaires sur la qualité de l'eau et la faune aquatique pourraient par ailleurs être observés pendant les travaux. Le promoteur précise à cet effet que l'étang situé face au mont Labelle disparaîtrait partiellement au profit de la future route. Afin d'atténuer les impacts sur les composantes biologiques du milieu, le promoteur prévoit entre autres conserver la végétation riveraine et éviter de laisser les berges à nu lors des périodes de crue. L'étude d'impact souligne cependant que le milieu offre peu d'habitats aquatiques ou terrestres d'intérêt pour la faune.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Marie-Ève Chamberland au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : marie-eve.chamberland@bape.gouv.qc.ca